

22^{ème} Enquête annuelle sur les besoins en emplois et en formations dans la logistique

Synthèse

Pour la 22^{ème} année consécutive, l'enquête logistique 2015-2016 de l'AFT porte sur la conjoncture, l'évolution des stratégies et organisations logistiques, la gestion des emplois et des recrutements, les politiques de qualification, et enfin les besoins en formation.

Son échantillon, constitué à partir des statistiques de l'INSEE, comporte 445 établissements de 100 salariés et plus - ce qui représente un taux de sondage de 9 % - appartenant à sept secteurs d'activité retenus en raison notamment de leur poids en effectifs logistiques :

- Industries agricoles et alimentaires,
- Pharmacie, parfumerie et entretien,
- Industrie automobile,
- Industrie des équipements mécaniques
- Chimie, caoutchouc, plastiques,
- Commerce,
- Prestataires transport/logistique.

En complément, 118 établissements de taille plus réduite (de 50 à 99 salariés) ont été interrogés dans le secteur du commerce et chez les prestataires logistiques, ce qui porte à 563 le nombre total d'établissements sondés.

I - CONJONCTURE

Rebond de l'activité en 2015

- En 2015, les établissements d'au moins 100 salariés sont 2,4 fois plus nombreux (les établissements de 50 à 99 salariés 3,2 fois plus nombreux) à avoir constaté une augmentation de leur activité qu'une dégradation de celle-ci.
- Dans l'industrie agroalimentaire et la chimie, les établissements observant une croissance de leur activité sont même plus de cinq fois plus nombreux que ceux faisant état d'une diminution de l'activité.

Les volumes confiés en sous-traitance se sont accrus

- Neuf établissements sondés sur dix ont été amenés en 2015, comme en 2014, à sous-traiter des opérations de transport et/ou de logistique.
- Les établissements industriels et commerciaux déclarant avoir confié en 2015 davantage de volumes à leurs prestataires, tant en transport que pour les autres opérations logistiques, sont au moins deux fois plus nombreux que ceux déclarant avoir sous-traité moins de quantités.

Une demande en prestations logistiques appelée à croître en 2016

- Plus de deux établissements sur cinq de l'industrie ou du commerce anticipent une croissance de leur activité logistique en 2016, tandis que moins d'un sur dix s'attend à un repli de l'activité logistique.
- Parallèlement, trois fois plus de prestataires transport-logistique s'attendent à une hausse de la demande en prestations logistiques qui leur sera adressée en 2016 plutôt qu'à une baisse de cette demande.

II - STRATEGIES ET ORGANISATION

Automatisation et robotisation sont orientées vers le déplacement de charges

- Plus d'un établissement sur cinq d'au moins 100 salariés possède des entrepôts équipés de robots ou (plus souvent) automatisés. Parmi les établissements robotisés ou automatisés, près de trois établissements sur cinq ont installé des convoyeurs automatiques et plus d'un tiers des établissements se sont dotés de transtockeurs.
- Les systèmes de robotisation sont également mis en œuvre trois fois sur dix pour limiter les déplacements des opérateurs logistiques (transpalettes automatiques, systèmes « goods to man ») et dans plus d'un tiers des cas ils visent à optimiser la préparation de commandes et la palettisation.
- Dans 80% des établissements, ces investissements n'entraînent pas de compression des recrutements ni des effectifs, mais ils contribuent à améliorer la sécurité et éviter les accidents du travail (effet observé par près de 60 % des sondés) et surtout à réduire la pénibilité des tâches de travail (dans plus de 80 % des cas).

Les tablettes tactiles font leur entrée dans les entrepôts

- Près d'un établissement sur dix d'au moins 100 salariés a équipé ses entrepôts de tablettes tactiles. Elles sont utilisées par exemple lors des tâches d'inventaire ou de préparations de commandes pour communiquer en wifi ou sur le réseau mobile (4G) avec un WMS (30 % des répondants en sont équipés) ou plus souvent avec un ERP (près des trois quart des établissements en sont dotés).

Un intérêt certain pour le nouveau dispositif « Label CO₂ »

- Trois prestataires sur cinq soumis à obligation d'affichage des émissions de CO₂ des prestations de transport ont mis en œuvre en 2015 des actions particulières pour satisfaire cette obligation, ou prévoient d'en prendre en 2016. Pour les deux tiers de ces établissements, les mesures prises ou envisagées relèvent de la formation des salariés en poste.
- 37 % des prestataires transport-logistique concernés par l'obligation d'affichage des émissions de CO₂ ont entendu parler du nouveau « Label CO₂ », et parmi eux 55 % n'excluent pas de s'y engager en 2016.

III - GESTION DES EMPLOIS

Une recrudescence de l'activité qui profite aux emplois d'opérateurs logistiques

- Les établissements interrogés sont plus nombreux à constater en 2015 une augmentation des effectifs d'opérateurs logistiques (19 % des établissements de 100 salariés et plus dans ce cas) qu'une baisse (13 % des établissements de 100 salariés et plus), et ce quelle que soit leur taille.
- En revanche, pour les emplois de cadres et techniciens/agents de maîtrise de la logistique, les établissements les plus nombreux sont ceux qui ont vu leurs effectifs diminuer. Ainsi, le différentiel est de deux points entre le pourcentage d'établissements ayant vu leurs effectifs de techniciens et agents de maîtrise diminuer et le pourcentage de ceux ayant constaté une augmentation.
- Dans près de la moitié des cas, les baisses d'effectifs logistiques s'expliquent par les réorganisations logistiques, dans un contexte où celles-ci visent largement une minimisation des coûts logistiques.
- Seulement 3 % des établissements sondés de 100 salariés et plus et 1 % des répondants de 50 à 99 salariés ont procédé en 2015 à des licenciements économiques du personnel logistique (mêmes proportions pour le recours au chômage technique/partiel).
- Moins de répondants que l'an dernier déclarent ne pas avoir remplacé les départs du personnel logistique en 2015.

Des perspectives d'emploi pour 2016 orientées favorablement

- Pour chacune des catégories d'emploi, les établissements de 100 salariés et plus sont plus nombreux à prévoir une croissance des effectifs logistiques en 2016 que des destructions d'emploi. Ainsi, 16 % des établissements de cette tranche de taille anticipent des créations d'emplois d'opérateurs logistiques contre 8% qui redoutent des pertes d'emplois.
- Les établissements de 50 à 99 salariés font globalement preuve du même optimisme, avec un différentiel de 6 points entre le pourcentage d'établissements prévoyant une croissance du nombre de leurs opérateurs logistiques en 2016 et le pourcentage de ceux prévoyant leur diminution.

IV - GESTION DES RECRUTEMENTS

Un volume de recrues en logistique plus élevé qu'en 2014

- Toutes tailles confondues, près de la moitié des établissements interrogés déclarent avoir procédé à des recrutements de salariés de la logistique en 2015, mais ils sont jusqu'à 70 % du côté des prestataires transport-logistique d'au moins 100 salariés.
- Le nombre d'établissements déclarant que les recrutements affectés à des opérations logistiques se sont accrus en 2015 est plus élevé que le nombre de ceux pour lesquels ces recrutements se sont réduits, et ce quelles que soient les catégories d'emploi. Ainsi, le différentiel est de quinze points entre le pourcentage d'établissements d'au moins 100 salariés constatant une augmentation des recrutements d'opérateurs logistiques en 2015 et le pourcentage de ceux faisant état de leur diminution.
- Près de la moitié des établissements d'au moins 100 salariés (et 44 % des établissements de 50 à 99 salariés) expliquent leurs recrutements d'opérateurs logistiques par la nécessité d'accroître les capacités de production. Néanmoins, 30% des établissements de 100 salariés et plus ont aussi pourvu en 2015 des postes de techniciens et agents de maîtrise en logistique pour remplacer des personnes parties à la retraite, soit 6 points de plus qu'en 2014.

Des recrutements d'opérateurs centrés sur les fonctions d'emballage et préparation de commandes

- Les deux tiers des établissements de 50 à 99 salariés (et la moitié des établissements de 100 salariés et plus) ayant procédé à des recrutements d'opérateurs logistiques en 2015 ont pourvu des postes à la préparation de commandes et à l'emballage.
- Les fonctions de manutention et conduite d'engins ont généré des recrutements d'opérateurs dans près de deux fois moins d'établissements de 50 à 99 salariés que l'emballage et la préparation de commandes.

Des difficultés de recrutement associées à un manque de motivation des opérateurs qui participent au succès des agences d'intérim

- Dans ce contexte, 38 % des répondants issus des établissements de 100 salariés et plus signalent des difficultés à pourvoir des postes en logistique (4 points de plus qu'en 2014), et 27 % des répondants appartenant à des établissements de 50 à 99 salariés (7 points de plus qu'en 2014).
- Les trois quarts des recruteurs considèrent que la motivation prime pour l'embauche d'opérateurs logistiques, devant l'expérience, citée par trois répondants sur cinq.
- Les agences d'intérim sont préférées par deux fois plus de recruteurs que Pôle emploi pour rechercher des candidatures d'opérateurs logistiques.
- Les groupements d'employeurs peuvent également apporter une réponse à certaines difficultés de recrutement ; 7 % des sondés ont déjà recours à cette forme de travail.

Des prévisions de recrutement orientées plutôt favorablement pour 2016

- Quelle que soit leur taille, les établissements sont plus nombreux à prévoir une croissance des recrutements d'opérateurs logistiques en 2016 que la diminution de ceux-ci.
- Ainsi, le différentiel entre le pourcentage d'établissements de 100 salariés et plus prévoyant une augmentation du nombre de recrues d'opérateurs logistiques et le pourcentage de ceux prévoyant leur diminution est de douze points ; il est de huit points pour les établissements de 50 à 99 salariés.

V – MOBILITE INTERNE ET PARCOURS PROFESSIONNELS

L'instauration des entretiens professionnels et du Conseil en évolution professionnelle n'a pas encore eu d'effet sur les mobilités

- 35 % des établissements d'au moins 100 salariés ont recruté en interne, contre 22 % des établissements de 50 à 99 salariés. Le pourcentage d'établissements ayant pourvu des emplois logistiques en interne diminue en 2015 de trois points en moyenne.
- Le pourcentage d'établissements de 50 à 99 salariés ayant permis à du personnel logistique de changer de catégorie socioprofessionnelle a diminué de trois points.
- 22 % des établissements ont généralement offert des promotions au personnel logistique à la suite d'une formation professionnelle (-2 points en 2015).

VI – PREVENTION DES RISQUES

Des reclassements professionnels plus difficiles à mettre en œuvre dans les établissements de petite taille

- Respectivement 9 % des établissements d'au moins 100 salariés et 6 % des établissements de 50 à 99 salariés indiquent avoir été amenés en 2015 à effectuer des reclassements professionnels pour le personnel logistique.
- Les inaptitudes reconnues par la médecine du travail constituent la principale cause de ces reclassements (motif cité par plus de 60 % des répondants), loin devant la réorganisation du travail (14 % des répondants).
- Confrontés à des inaptitudes reconnues par la médecine du travail, les établissements de 100 salariés et plus ont presque été aussi nombreux à reclasser du personnel qu'à procéder à des licenciements ; en revanche, deux fois plus d'établissements de 50 à 99 salariés ont dû recourir au licenciement plutôt qu'au reclassement professionnel.

Le Compte prévention pénibilité se met en place

- Environ un salarié de la logistique sur cinq serait exposé aux quatre premiers facteurs de risques ; le travail de nuit est le facteur de risque le plus souvent mentionné : environ 10% des salariés logistiques y seraient exposés au-delà des seuils minimum d'exposition fixés.
- Les trois quarts des sondés ont déjà engagé l'évaluation de six autres facteurs de risques.

VII - POLITIQUES DE QUALIFICATION

Les préférences des recruteurs en matière de diplôme ou titre professionnel en logistique pas toujours en phase avec l'offre de formation

- Alors que l'appareil de formation ne forme pas davantage de sortants au Bac Pro Logistique qu'au titre professionnel Préparateur(trice) de commandes en entrepôt, les

recruteurs de 100 salariés et plus privilégient largement les sortants d'un Bac Pro Logistique (38 % des suffrages), loin devant le titre professionnel Cariste d'entrepôt (22 % des citations) et le titre professionnel Préparateur(trice) de commandes en entrepôt (9 % des citations).

- Les certifications de niveau III privilégiées pour les recrutements de techniciens/agents de maîtrise s'ordonnent conformément à leur poids dans l'offre de formation actuelle : vient ainsi en tête le BTS Transport et Prestations Logistiques (34% des suffrages), suivi du DUT Gestion Logistique et Transport (25 % des citations), puis du TSMEEL (14 % des citations).
- Bien que depuis la réforme LMD l'architecture du système d'enseignement supérieur soit basée sur les trois grades, Licence, Master et Doctorat, les Bac +4 continuent d'être quasiment autant appréciés des recruteurs pour des emplois de cadres de la logistique que des Bac +5 (respectivement 22 % et 24 % des citations).

L'apprentissage, utilisé pour des niveaux de qualification post Bac

- Dans 36 % des établissements de 100 salariés et plus employant des apprentis sur des fonctions logistiques, ceux-ci occupent des postes de techniciens/agents de maîtrise, tandis que moins de 20 % des établissements ont recours à l'apprentissage pour des postes d'agents polyvalents d'entrepôt ou de préparateurs de commandes.
- Quels que soient les emplois considérés, rares sont les établissements qui prévoient de moins recourir à l'apprentissage en 2016.

VIII - BESOINS EN FORMATION CONTINUE

Des retards pris dans la formation des salariés de la logistique qui pourraient être pour partie rattrapés en 2016

- La proportion d'établissements de 50 à 99 salariés ayant réalisé en 2015 des formations continues pour les salariés affectés à la logistique diminue de quatre points à 53 % (-1 point pour les établissements d'au moins 100 salariés).
- Le pourcentage d'établissements de 50 à 99 salariés ayant réalisé des formations continues pour les opérateurs logistiques a reculé de quatre points.
- Quels que soient leur secteur d'activité et leur taille, les établissements qui prévoient une croissance des salariés de la logistique envoyés en formation en 2016 sont les plus nombreux. Ainsi, les prestataires transport-logistique d'au moins 100 salariés sont deux fois plus nombreux à anticiper une augmentation des effectifs logistiques en formation en 2016 que leur diminution.

Emergence des moyens numériques dans les formations du personnel logistique

- 11 % des établissements sondés proposent désormais à leur personnel logistique des formations qui s'appuient sur les outils numériques (ordinateurs portables, smartphones, tablettes...).
- Près des trois quarts des sondés qui sont passés aux formations digitales les utilisent en distanciel. Néanmoins, les outils numériques sont également intégrés à des formations en présentiel (évoquées par deux répondants sur cinq) ou dans le cadre de modes d'apprentissages hybrides (« blended learning »).

Les obligations et responsabilités de l'employeur pour garantir l'hygiène, la sécurité au travail, et la prévention des risques, au cœur de la politique de formation

- La prévention des risques professionnels devient le premier motif de formation pour le personnel logistique d'encadrement (cité 43 % des répondants) devant les techniques de management (41 %).
- Pour les opérateurs logistiques, 53 % des répondants expriment le besoin pour des formations à la conduite des équipements de travail mobile automoteurs et des équipements de levage, autant pour les formations gestes et postures / ergonomie, 47 % pour des formations SST et 43 % pour des formations PRAP.